



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Boues

Question écrite n° 48379

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme le ministre de l'environnement sur la nécessité de publier le décret à l'utilisation des boues des stations d'épuration pour les agriculteurs. En effet, les programmes d'épandage se font aujourd'hui sans que les différentes responsabilités soient clairement fixées. Les professionnels attendent donc avec impatience un décret fixant notamment l'organisation des contrôles de la qualité des boues et les responsabilités des agriculteurs en cas de pollution. Il souhaiterait donc connaître le calendrier de sortie de ce décret.

Texte de la réponse

Le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant la publication du décret relatif à l'utilisation des boues des stations d'épuration pour les agriculteurs. Il convient de préciser que le projet de décret dont il est fait état est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Il devrait être publié au plus tard en juillet 1997.

Données clés

Auteur : [M. Loos François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48379

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 762

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1909